

SÉCURITÉ INCENDIE - PERFECTIONNEMENT



SESSION INTER-ENTREPRISES

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
PRÉSENTIEL - INTER

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

FORMATION À PARTIR DE :
3 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Pas de session close à ce jour***

PROGRAMME DE LA FORMATION

Perfectionner sa capacité à intervenir sur un début d'incendie et à appliquer les consignes d'évacuation, avec des exercices pratiques sur feux réels. Session inter-entreprises ouverte aux salariés de plusieurs établissements, dans nos locaux. Cette formation existe aussi en intra-entreprise, à partir des locaux et des moyens de votre établissement. Pour une première approche, voir la formation « Sécurité incendie – initiation » (2 heures).

Pour qui :

- salariés déjà sensibilisés à la sécurité incendie,
- équipiers de première intervention,
- membres du personnel désignés pour l'évacuation

Prérequis :

- avoir suivi une formation d'initiation ou justifier d'une pratique des moyens de première intervention
- tenue adaptée à l'exercice pratique

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin et le niveau du participant. L'inscription est formalisée par une convention, puis une convocation précisant le lieu, les horaires et la tenue demandée est adressée. Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier, sous réserve de places disponibles.

7 heures en présentiel, dans un local dédié, 12 route du Donon, 88110 Allarmont, de 3 à 8 participants. L'exercice sur bac à feu se déroule sur un espace extérieur dégagé et sécurisé.

Financement :

Tarif : 500 € HT par participant, soit 600 € TTC. Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 IDENTIFIER LES SITUATIONS À RISQUE D'INCENDIE DANS SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.

2 CHOISIR ET METTRE EN ŒUVRE LE MOYEN D'EXTINCTION ADAPTÉ À CHAQUE TYPE DE FEU, EXTINCTEURS ET RIA.

3 APPLIQUER LES CONSIGNES D'ALERTE ET D'ÉVACUATION DE SON ÉTABLISSEMENT.

4 TENIR SON RÔLE LORS D'UN EXERCICE D'ÉVACUATION (GUIDE-FILE, SERRE-FILE).

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

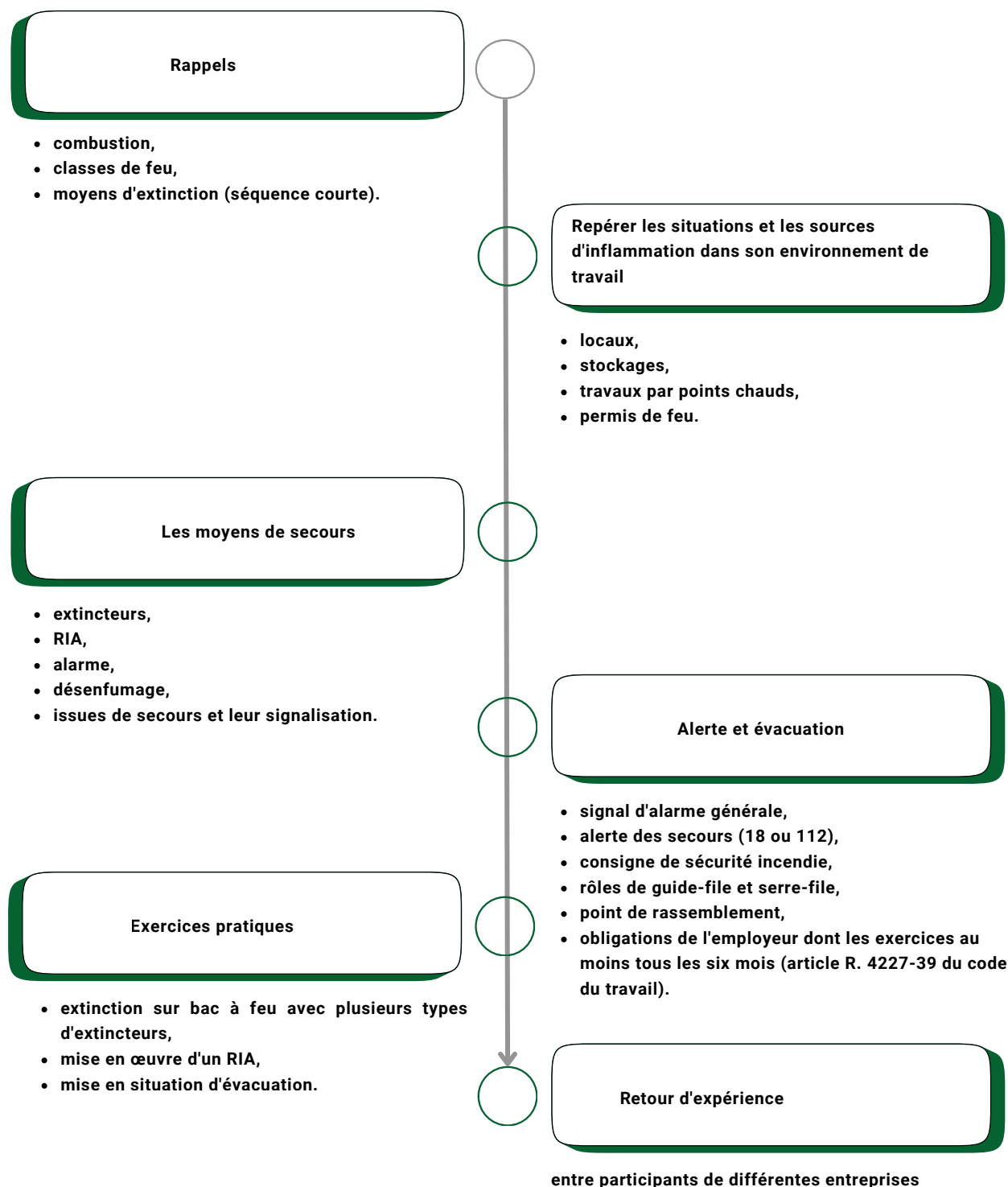
Méthodes – Apport théorique sur support projeté avec photos, démonstration par le formateur, exercices pratiques.

Moyens – Bac à feu, différents types d'extincteurs, RIA.

Supports – support projeté, fiche mémo sur les consignes d'alerte et d'évacuation remis aux participants.



CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence émarginée
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Évaluation des acquis :

- Questions orales en cours de formation ;
- évaluation finale : mise en œuvre d'un extincteur et d'un RIA sur bac à feu, et restitution des consignes d'alerte et d'évacuation, observées avec une grille.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de fin de formation

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans et notamment dans le domaine de la sécurité au travail (Contrôleur VGP pour l'installation électrique, incendie et le levage, Formateur SST, Formateur PRAP, habilitation électrique et CAP AVAE). DUREUX Frédéric - ☎ 06.18.30.36.01 - info@fpa-hse.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les exemples et les exercices aux activités des participants.
- Assurer la sécurité de l'exercice sur bac à feu.
- Maintenir une veille sur la réglementation incendie applicable aux lieux de travail.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Les sessions inter-entreprises se déroulent sur notre site d'Allarmont (12 route du Donon), accessible de plain-pied. Nos autres sites font également l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied.
- Exercice pratique — Il se déroule debout, à proximité d'un bac à feu ; les conditions de participation et les adaptations possibles sont examinées avec le référent handicap avant la formation.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir de la feuille d'émargement. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.